

Procès-Verbal

Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors Masculins

N° 24
12 Avril 2019

Par courriel : Alain Le Viol, Président
Georges Le Glédic, Gérard Jeanneteau

Assiste : Isabelle Loreau

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des compétitions concernées, le délai d'appel relatif aux matchs de rencontres des coupes et challenges est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

1. Approbation du procès-verbal

La Commission approuve le PV n° 23 du 04 Avril 2019 sans réserve.

2. Match remis ou à rejouer

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Départementale Sportive du 11 Avril 2019 et décide de reporter la rencontre non jouée suit à l'arrêté municipal, au **dimanche 21 Avril 2019** :

Seniors D5 Masculin groupe B

N° 20449586 Campbon Espérance 3 / Crossac Espérance 3

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Départementale Sportive du 11 Avril 2019 et décide de faire rejouer la rencontre, au **dimanche 21 Avril 2019** :

Seniors D3 Masculin groupe C

Match n° 50706.2 La Grigonnais Puceul 1 / Châteaubriant Les Voltigeurs 4

Le Président,
Alain Le Viol



Le Secrétaire de séance,
Isabelle Loreau

